

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	33 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page (— d° —)	2 fr. 75
» 2 ^e page (— d° —)	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Et maintenant que les Européens se sont assez disputés à propos du Négus et d'Addis-Abéba, ils devraient bien penser un peu aux affaires d'Europe qui ont besoin de tout leur soin et de toute leur attention.

Mussolini est un type qui nous déplaît. Le régime mussolinien nous déplaît encore davantage. Quant à sa guerre contre l'Ethiopie, elle nous était odieuse dans son principe même et aussi pour ses conséquences en Europe où elle a si bien fait les affaires de Hitler.

Il semble que ces raisons de sentiment — si l'on peut ainsi dire — auraient dû nous classer d'emblée parmi ceux qui depuis un an mènent furieusement campagne contre l'Italie. Au contraire, nous avons soutenu de notre mieux la politique de conciliation et d'arrangement conduite à travers tant de difficultés par Pierre Laval.

Il n'y a là aucune contradiction. Ce n'est pas par sympathie pour Mussolini ou par adhésion à sa cause que nous nous sommes décidés ; c'est par intérêt pour la cause française — qui est et qui reste encore de ne pas assurer à l'Allemagne l'alliance active ou la complicité bienveillante de l'Italie.

Je sais que des fous dangereux qu'on n'a heureusement pas écoutés, osent soutenir encore aujourd'hui qu'on a été dangereusement indulgent, qu'il aurait fallu « sanctionner » à outrance, ne pas hésiter devant les mesures de rigueur : l'embargo sur le pétrole et la fermeture du canal de Suez.

— Ainsi, disent-ils, on aurait arrêté la guerre !

— Oui, en Afrique, peut-être ! Mais on l'aurait déclinée en Europe. Voilà la monstrueuse conséquence que ces fameux amis de la paix oublient de montrer à leur public. Et aussi que c'est nous, Français, qui l'aurions faite, cette guerre, pour le compte de l'Angleterre dont tout le monde sait bien que, désarmée par ses travailleurs, elle n'a ni armée, ni aviation.

Aujourd'hui la situation est telle qu'on la connaît... La France va avoir besoin d'autant de fermeté que de souplesse pour n'être dupe ni d'une réconciliation possible entre l'Angleterre et l'Italie, ni d'une aggravation de leur conflit. Nous devons penser, nous, au seul danger qui nous menace réellement : il est sur le Rhin.

Soyez sûrs que Hitler ne perd pas son temps et que, après avoir profité du trouble provoqué en Europe par l'affaire éthiopienne, il profite des longs délais que lui ont laissés nos hésitations et la défaillance britannique.

La victoire italienne est-elle aussi glorieuse que le proclame Mussolini, est-elle aussi abominable que le déclare l'archevêque de Canterbury ?... Nous n'en déciderons pas ! Mais nous voudrions qu'elle eût au moins ce bon effet de ramener en Europe les préoccupations des Européens, lesquels se sont, nous semble-t-il, assez longtemps disputés à propos du Négus et d'Addis-Abéba.

On rapporte un discours que le chancelier d'Allemagne aurait prononcé ces jours derniers à Nurnberg — qui est une des villes saintes du national-socialisme. Il y aurait, entre autres choses, tenu les propos suivants :

« Si j'attaque un jour un adversaire j'agirais autrement que ne l'a fait Mussolini. Je ne ferai pas de préparatifs et je ne négocierai pas au préalable pendant des mois. Mais, ainsi que je l'ai toujours fait dans ma vie, je frapperai subitement, en surgissant de la nuit et en me jetant sur l'adversaire comme « la foudre ! »

On pourrait tenir ces propos pour un accès de romantisme oratoire, si l'on ne savait qu'ils sont appuyés sur une action méthodique et systématique de préparation à la guerre. A la guerre soudaine que Hitler veut être en mesure de faire éclater « comme la foudre ». Sachant ce qu'il fait, on est bien obligé de prendre au sérieux ce qu'il dit.

Et, en Autriche, on l'a pris au sérieux ! Le coup d'Etat du chancelier

Schuschnigg prouve bien qu'il se sentait menacé de l'intérieur plus encore peut-être que de l'extérieur. N'annonçait-on pas que l'indépendance de l'Autriche était en péril, qu'un mouvement en faveur de l'Anschluss allait être déclenché par les pangermanistes et les milices nazistes autrichiennes ? Lesquelles, on le sait, ont déjà leur représentant nommé par Hitler au Reichstag.

En chassant du gouvernement le prince Stahrenberg et tous les éléments suspects de complicité avec Berlin, en concentrant dans ses mains tous les pouvoirs, le chancelier Schuschnigg a pris ses précautions. Là-bas, où l'on en est tout près, on a senti le danger.

Quelques confrères estiment qu'il faut accueillir ces mesures avec une certaine réserve, trop d'incertitudes ayant marqué, au cours des derniers mois, la politique de Vienne pour qu'il soit possible de se prononcer.

Peut-être ! Mais qui sait si ces « incertitudes » ne venaient pas justement de la présence au gouvernement des éléments suspects qu'on vient de rejeter ? C'est pourquoi, il apparaît comme un acte de défense contre les menées hitlériennes et la résolution de collaborer avec les nations qui sont bien décidées à protéger leur indépendance contre le pangermanisme menaçant.

Hitler veut profiter de la rivalité anglo-italienne. A Vienne on est bien placé pour le sentir et on prend ses précautions. Ailleurs aussi, on ferait bien d'y penser !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Etoiles filantes

Les « Saints de glace » n'ont pas manqué à la tradition cette année, et les 11, 12 et 13 mai furent des journées sombres et fraîches. On sait que la croyance populaire accorde aux saints Mamert, Pancrace et Gervais la singulière faculté d'amener un refroidissement de la température. Comme le fait a été vérifié bien souvent, et dans tout notre hémisphère et que, d'autre part, ces bienheureux habitants des cieux ne sauraient être rendus responsables des fantômes ailleurs des explications plus scientifiques... et les trouver. En fait, le phénomène est dû à l'abondance, à cette époque de l'année, de ce qu'on appelle des étoiles filantes et qui sont, en réalité, des « astéroïdes » ou « météorites ». Ces fragments d'astres détachés des mondes interplanétaires sont plus nombreux, entre le soleil et la terre, vers les 11 et 12 mai, et suivant l'image hardie d'un savant astronome, ils constituent « autant d'écrans » qui arrêtent la chaleur solaire. Par un phénomène inverse, d'ailleurs, le contraire se produira dans six mois, vers le 11 novembre, et les météorites passées de l'autre côté de notre globe joueront le rôle de « réflecteurs » de la chaleur solaire. C'est toute l'explication de « l'été de la Saint-Martin ».

Si on n'a relié que tard le fait de la multiplicité des étoiles filantes à celui de changements périodiques de la température, par contre l'existence des météorites a été constatée et expliquée depuis longtemps.

Déjà, en l'an 1600 avant notre ère, à propos de la victoire de Josué, la Bible a commenté des chutes de pierres célestes. Des siècles avant Jésus-Christ, Chinois, Grecs, Romains ont mentionné le passage dans le ciel de ces traits de feu, suivis de chutes de corps étrangers. Mais, ce n'est qu'en 1782 que grâce aux travaux du physicien allemand Cladui, du Français Biot et des recherches de l'Académie des Sciences on a pu établir les lois de circulation et de périodicité du phénomène. On put préciser que ces fragments d'astres, dont quelques-uns d'un volume considérable, puisqu'un pierre tombée dans le Groenland pesait trente-quatre tonnes, sillonnent l'air sous forme de chaînes en orbites semblables à celles des comètes et que c'est leur rencontre avec l'orbite terrestre qui détermine le trait de feu grâce à quoi elles deviennent visibles. On put enfin, en établissant par avance le passage des chaînes, se rendre compte qu'il était soumis à une règle de périodicité bisannuelle mathématique.

Si donc, nous avons des vœux à exprimer, et puisque la tradition populaire veut que nous les faisons à haute voix en regardant l'étoile filante, tracer sa trajectoire dans le ciel, sachons profiter des fêtes des bienheureux Mamert, Pancrace et Gervais. A condition, toutefois, que le ciel ne soit pas obscurci de nuages comme cela a été le cas cette année, et comme il arrive trop souvent.

Jean SELVAIN.

Informations

La situation politique

Le bruit ayant couru que M. Léon Blum avait présenté M. Herriot pour le ministère des affaires étrangères, l'ancien président du conseil, interrogé sur ce qu'il y avait d'exact dans cette information, a répondu :

« De nombreuses personnalités politiques m'ont déjà entretenu à ce sujet, mais je n'ai pas été pressenti directement. Je dois, d'ailleurs, voir M. Léon Blum la semaine prochaine. »

Le Congrès des Démocrates populaires s'est élevé contre la politique des deux blocs et a réclamé la représentation proportionnelle.

A la réunion de la Fédération socialiste de la Seine des critiques ont été élevées par la fraction extrémiste contre l'attitude que le parti S.F.I.O. a adoptée depuis les élections.

Le journal communiste reproche à M. Léon Blum son discours à l'American Club et refuse d'approuver son attitude en politique extérieure. Les communistes ne veulent pas de désarmement, mais une action concertée contre Hitler.

Déclarations de la C.G.T.

M. Léon Jouhaux, secrétaire général de la C.G.T., a fait les déclarations suivantes sur les mesures et les grandes lignes du programme dont l'organisation syndicale demanderait l'exécution rapide.

« Cette collaboration aura pour base l'application de réformes immédiatement réalisables. »

« Les revendications de la C.G.T. s'inscrivent toutes dans le cadre d'une politique ayant pour objet essentiel de ramener l'activité nationale par le relèvement du niveau de vie et du pouvoir d'achat des producteurs. »

« Ainsi la C.G.T. met au tout premier plan la lutte vigoureuse contre le chômage. C'est qu'il s'agit là d'un problème, et de la rénovation économique, dont la solution commande la liquidation pressante de la crise agricole et la reprise de l'activité industrielle et commerciale. »

« Ce plan de grands travaux doit être financé par des moyens qui restent, certes, dans les cadres régionaux, mais doivent être le contraire de ceux qui ont été mis jusqu'ici en action et qui, il faut l'avouer, ont échoué. »

« Parmi ces moyens est la Caisse nationale de réassurances ramenant les capitaux français dans le circuit de l'économie française, se liant étroitement à l'action d'honnêteté et de moralité financière indispensable à tout relèvement. »

Pour cette action, la C.G.T. donnera sa collaboration dans des organes techniques, mais dotés de pouvoirs précis de décision et permettant de réaliser effectivement l'œuvre à laquelle nous nous sommes voués.

L'archevêque de Rouen

La destitution du prélat est-elle régulière ? Il faudrait en effet un jugement du Saint-Office, et la pièce qui a été lue par Mgr Chollet ne porte ni date ni signature et n'a pas été laissée à Mgr de la Villèlabe. Dans les sphères gouvernementales, les répercussions ont, d'ores et déjà été nombreuses.

Le ministère des affaires étrangères a échangé de multiples dépêches chiffrées avec notre représentant auprès du saint-siège.

M. Paul-Boncour, camarade de collège de Mgr de la Villèlabe, s'occupe activement de la question. La Sûreté nationale instruit avec diligence l'affaire des détournements reprochés à Mgr René Bertin, et la semaine qui vient pourrait voir au sujet de ce dernier un coup de théâtre se produire.

On assure que le prélat a l'intention de se défendre par tous les moyens que lui donne la loi religieuse.

Libération des sursitaires

On sait que le Conseil des ministres a décidé que les militaires maintenus sous les drapeaux seront libérés avant la fin de mai, et que les ordres ont déjà été donnés pour libérer à la date du 23 mai les jeunes gens nés avant le 1^{er} décembre 1912.

Le reliquat du contingent provisoirement maintenu sera libéré le jeudi 28 mai prochain.

Un rapide déraillé

L'express Paris-Rome, qui passe en gare de Laroche, à 0 h. 10, a déraillé samedi en gare. La locomotive s'est renversée, et tous les wagons sont sortis des rails.

La machine est complètement couchée sur le quai, ensevelissant le mécanicien M. Blochet, le chauffeur M. Boulet et le pilote M. Perrot. Ce dernier a pu, toutefois, se dégager, bien que grièvement brûlé par les flammes qui sortaient du foyer de la locomotive, tandis que ses deux compagnons, malheureusement, étaient tués.

Parmi les voyageurs, on ne compte que quelques personnes confusées sans gravité. C'est en abordant, environ cent mètres avant la gare, une aiguille, que le rapide est sorti des rails.

Après la victoire italienne

Les autorités italiennes d'Ethiopie ont procédé à l'expulsion d'un certain nombre d'Européens installés à Addis-Abéba, notamment de plusieurs journalistes, parmi lesquels le directeur d'un journal français paraissant à Addis-Abéba.

Ces expulsions reposent sur l'accusation que ces personnes se livraient à une propagande anti-italienne ou à l'espionnage.

Les quatre journalistes expulsés par les autorités italiennes sous prétexte qu'ils se seraient livrés à de la propagande anti-italienne et à l'espionnage, et trois autres Européens expulsés également sont partis par le train.

Une villa, que le Négus avait achetée pour sa fille, il y a treize ans, à l'extrémité du boulevard de Saint-Martin, à Vevey (Suisse), vient de cesser d'être offerte en vente. En effet, l'écriteau de mise en vente a été enlevé et des ouvriers sont occupés à des réparations dans la maison.

Celle-ci a été récemment visitée par M. Wolde Mariam, ministre à Paris, qui représentait le gouvernement éthiopien auprès du Conseil de la S.D.N.

On met ces préparatifs, sur les raisons desquels on garde le silence, en corrélation avec les rumeurs selon lesquelles le Négus viendrait à Genève, pour la prochaine session du Conseil de la S.D.N., le 15 juin. Il se pourrait que le souverain éthiopien s'installât provisoirement aux bords du lac Léman, comme le bruit en est allé déjà courir.

Troubles en Palestine

Toute la nuit de samedi à dimanche, des désordres se sont poursuivis en Palestine, notamment à Tel Aviv et à Jaffa. Dans cette dernière ville, au cours d'une bagarre, trois juifs ont été tués et deux blessés.

Les incendiaires ont repris leur œuvre destructive et ont causé d'importants dégâts dans le port.

EN PEU DE MOTS...

— Le « roi du pavage », M. Motz, gros entrepreneur de travaux publics, à Paris, a été arrêté pour escroquerie.

— Le duc de Gloucester, frère du roi d'Angleterre, s'est grièvement blessé en tombant de cheval.

— M. Yvon Delbos a inauguré la foire-exposition de Limoges.

— M. Tsaldaris, ancien président du Conseil grec, est mort subitement.

NOS ÉCHOS

Histoire italienne.

La dernière se murmure à Rome, discrètement bien entendu ! La voici : Un envoyé du Négus se rend en secret en Italie pour discuter les conditions de paix. On le reçoit dans une grande salle où sont réunis le roi, M. Mussolini, le grand Conseil fasciste, les ministres, etc.

Mussolini fait part de ses conditions : le Négus restera Négus et empereur d'Abysinie. Mussolini nommera les ministres, contrôlera les finances, les mines, les exploitations de toutes sortes, le tout sous la signature du Négus, qui recevra d'ailleurs une liste civile importante.

L'envoyé se fâche : « Cette proposition est scandaleuse ! Quel est l'homme qui pourrait accepter une situation semblable ? »

« Ce moment, une voix timide s'éleva : « Moi ! »

Tout le monde se retourne. C'est le roi d'Italie qui a parlé.

A vos souhaits !

A Moscou. Un autobus descend, à toute vitesse, le boulevard de la Révolution mondiale. Au moment où il passe devant l'agent de service, un des voyageurs éternel :

— Citoyens ! Qui de vous a éternué ici ?

Un silence gêné. Les voyageurs se regardent les uns les autres avec méfiance. Un nouveau décret interdit-il aux citoyens de l'U.R.S.S. d'éternuer dans les autobus ?

— Pour la deuxième fois, citoyens, qui est celui qui a éternué ?

« Je vous le demande, pour la troisième fois. Répondez, sinon l'autobus ne partira pas ! »

Alors, une voix timide s'éleva dans un coin. Une vieille paysanne avisée :

— C'est moi, petit père, comme quoi j'ai le rhume...

— A vos souhaits, citoyenne !

L'agent se met au garde à vous :

« Camarade, conduisez, vous pouvez partir ! »

Et le progrès !

Un de nos confrères a la foie malade. Son médecin l'a mis à l'eau de Vichy. Interdiction absolue de prendre ni apéritif, ni digestif, ni même ces deux doigts de boungoue que notre confrère aime tant. Huit jours passent.

LES NOUVEAUX DÉPUTÉS

Les nouveaux élus vont avoir une semaine agitée. Sans doute, la lutte est finie, mais c'est à Paris que les tribulations commencent. Déjà, les électeurs impatientes de monnayer leur vote les ont chargés, suivant l'usage, de petites commissions ; recommandations auprès des ministères, renseignements à se procurer et même autre chose aussi...

Un député ne montrait-il pas, hier, dans les couloirs de la Chambre, la lettre d'un brave homme qui lui écrivait : « Ma femme vient de me quitter, voudriez-vous me la retrouver ? Afin de faciliter vos recherches, je vous envoie sa photographie. Ah ! le métier n'est point toujours ce qu'un vain peuple pense ! »

Et puis, il s'agit de s'installer dans la capitale où les appartements convenables sont coûteux, surtout si l'on entend ne pas trop s'éloigner du Palais-Bourbon. Sans doute, les vaincus d'hier vont rendre des logements disponibles et la question qui se pose à tout s'emploie à faciliter les mutations, mais l'offre n'est pas toujours tentante. Cela explique que certains de nos honorables qui campent provisoirement à l'hôtel n'auront pour adresse, pendant un certain temps, que le casier de la Poste, quand ce ne sera point tout bonnement la ville d'où ils viennent et où ils retourneront chaque soir. Nous avons connu ainsi des députés de la région parisienne qui, durant tout leur mandat, ont passé une partie de chaque journée en chemin de fer n'ayant d'autre domicile que celui de leur circonscription.

Enfin, il y a le choix du siège au Palais-Bourbon, la prise de contact avec les anciens, l'inscription au groupe. La première opération est d'importance. C'est non seulement le bon fauteuil qu'il convient de retenir, mais encore celui qui, sans vous isoler de vos amis politiques, vous mettra bien en vue des tribunes du public. Ne faut-il pas que les électeurs du pays puissent, à l'occasion, constater que l'élu est à sa place et qu'il y fait bonne figure ? Aussi est-ce une ruée, dès le lendemain du premier tour, pour s'assurer le meilleur siège. Les plus pressés enlèvent généralement ce qu'il y a de bon et, parfois, des hommes politiques importants sont forcés de se placer au petit bonheur. En 1848, l'aventure arriva à Lamartine qui dut, suivant son expression, s'installer au plafond, et plus près de nous, M. Charles Floquet.

Naturellement, les députés qui ont déjà une notoriété sont les plus exigeants, mais ceux qu'une originalité désigne à la curiosité publique, s'efforcent toujours de se mettre bien en vue. Il y a ainsi, à chaque législature, quelques élus qui se recommandent davantage par leur origine ou par leur tenue que par leur valeur personnelle. Autrement, nous avons connu M. Thivier qui siégeait en blouse.

M. Grenier, le médecin musulman qui était vêtu d'un burnous arabe et qui, chaque soir, à quatre heures, quittait la salle pour aller, en bon mahométan, faire ses ablutions dans la Seine. Plus tard, on se montra M. Vuillot qui avait été l'homme-canon des Folies-Bergères ; M. Ragheboom, crieur de journaux célèbre dans la banlieue lilloise, l'« humide » Totor Le Guen, le communiste Beaugrand, boyaudier « idéologue » des abattoirs de la Villette et le bachelon Guillon dit « P'tit Charles », ancien joueur d'accordéon dans les noces ; enfin, M. Cadic et M. Le Pevédic dans leur

costume breton. Ce dernier est toujours là, mais il s'est fait plus modeste ; les autres sont morts ou disparus, balayés par le même caprice qui les avait fait élire.

Quels phénomènes trouverons-nous cette année dans les fauteuils de la Chambre ? On n'a pu, jusqu'ici, s'en rendre compte, mais c'est affaire de patience et notre curiosité ne sera pas déçue. En tout cas, on va revoir le camarade André Marty qui doit toujours arborer le chandail, le foulard rouge et la casquette qu'il présenta jadis aux collègues effarés, pensant probablement que cette tenue équivalait à un programme. Mais si M. Thivier, fils du brave homme dont nous parlions plus haut, est revenu, il ne se distingue pas par son excentricité vestimentaire. Nous retrouverons les deux nègres de la précédente législature, M. Candace que ses électeurs et ses amis ont surnommé « Doudou » et M. Galandou-Diouf, les deux chanoines Desgranges et Polimann et, cette fois, deux aveugles au lieu d'un : MM. Scapini et Ducloux vont siéger aux deux pôles de la Chambre. Nous le fait curieux que le plus dangereux concurrent de celui-ci dans une circonscription de Versailles, M. Denis, était également mutilé de guerre auquel il manquait les deux bras. M. Vaillant-Couturier, coqueluche de certaines duchesses dont le snobisme se complait dans la manipulation de la faucille et du marteau, reprend sur les bancs communistes sa place perdue, il y a huit ans. Un aviateur connu, détenteur de records, M. Bossoutrot, va siéger dans le groupe radical-socialiste et nous voyons revenir une figure amusante du Palais-Bourbon, M. Barbot, qui, candidat en 1928, à la suite d'un pari, fut élu brillamment à Montfort, réélu en 1932 par 11.073 voix sur 12.500 votants et qui, cette année, a maintenu sa position et a passé au premier tour. Sa plaisanterie lui a donc assez bien réussi ; la question est de savoir si le pays y a trouvé son compte...

Cette fois, comme toujours, on va se montrer le Benjamin de la maison, M. André François-Albert, fils de l'ancien ministre, qui a juste 25 ans et trois mois et puis les « tombeurs » de députés connus : le camarade Langumier qui triompha du ministre Déat, les socialistes Lambin et Tanguy qui mirent à mal les ministres Guernut et Mazé, le communiste Prachay qui battit le rude lutteur qu'est Franklin-Bouillon et ceux qui vainquirent MM. Lamoureux, Germain Martin, Fabry, Henry Paté, Daniellou, Désiré Ferry, Torrès et Alexandre Varenne parce que ceux-ci étaient jugés trop pâles ou parce qu'ils étaient trop rouges. Ils est encore deux honorables qui auront encore leur petit succès : ce sont les bolcheviks Pourtalet et Barel élus à Nice et à Cannes qui, à ce titre, souhaiteront désormais la bienvenue aux souverains en villégiature, s'ils se conforment à une tradition à laquelle leurs électeurs eux-mêmes sont fortement attachés. Après tout, rien n'est impossible et nous en avons vu d'autres. Si, dans la Chambre qui arrive, comme dans celle qui s'en va... et dans les précédentes, on avait gratté un peu certains politiciens outranciers, combien d'anciens enfants de chœur ou d'anciens agités de droite n'aurait-on pas trouvés ? Ne donnons pas de noms, la place nous manquerait...

Georges ROCHER.

Notre confrère revient voir son médecin :

— Et que vas-tu lui répondre ?

— Je ne sais pas.

— Réponds que tu n'as pas de monnaie ! s'exclame un assistant.

Journaux.

Deux journalistes sont à une terrasse de café. Boissons. Conversation nonchalante d'après-midi ensoleillée.

— Rien de nouveau aujourd'hui, déclare l'un d'eux, qui compulsait les journaux d'une main fatiguée.

— Si répond l'autre.

— Quoi donc ?

— La date !

Le LISSOU.

Chronique du Lot

Le Quercy en Sorbonne

Notre compatriote, M. L.-A. Bergougnoux, professeur au lycée de Rochefort, lauréat de l'Académie Française, dont nous avons annoncé la prochaine soutenance de thèses, vient de subir avec le plus brillant succès les épreuves orales du Doctorat ès lettres, le samedi 9 mai dernier à la Sorbonne.

Devant une nombreuse assistance composée par les Quercynois de Paris, membres de la *Diane du Quercy* et des *Amitiés Quercynaises* et aussi par les amis personnels du jeune et savant professeur, les débats furent présidés par MM. Henri Chamard et Fortunat Hrowsky, professeurs à la Sorbonne. Ils se déroulèrent de 1 h. 1/2 à 6 h. 1/2 du soir avec l'éclat accoutumé.

Après cinq heures d'une discussion toujours courtoise et brillante, mais par instants pathétique et sévère comme une joute oratoire, notre compatriote a été proclamé Docteur ès lettres avec la mention « honorable ».

On sait que ses importants et beaux travaux portent sur le contro-versiste et historiographe quercynois du XVII^e siècle, Marc-Antoine Dominici (qui faisait l'objet de sa thèse principale) et sur le poète satirique du XVI^e siècle, Guillaume du Buys, cadurcien (qui était le sujet de sa thèse complémentaire).

Bref, c'est le Quercy qui ce jour-là était à l'honneur à la Sorbonne.

Aux félicitations que le jury a décernées au nouveau docteur, nous nous permettons d'ajouter les nôtres.

LA COMPAGNIE DES GREFFIERS

La Compagnie des Greffiers du département du Lot s'est réunie dimanche 17 mai au Tribunal de 1^{re} instance de Cahors.

La plupart des membres de cette corporation étaient présents ; il y eut cependant quelques déflections en raison de la réunion des Agents d'Assurances qui avait lieu le même jour à Martel.

M. le Président Ras, de Souillac, expose l'état financier de la Compagnie, vu l'absence de M. Maratuech, greffier de simple police dont l'office a été supprimé. Plusieurs vœux sont émis en faveur de la réduction des formalités et contre les lenteurs de l'administration en ce qui concerne le paiement des sommes dues au titre des calamités publiques.

On renouvelle le bureau qui est composé de la façon suivante : Président : M. Ras, greffier de paix à Souillac ; secrétaire : M. Chabert, greffier de paix à Salviac ; trésorier : M. Guichard, greffier de paix à Cahors. Puis un repas amical réunit les membres présents à l'hôtel de la Douelle où, une fois de plus, le vatel cadurcien bien connu, M. Destal, servit un banquet où la perfection culinaire fut atteinte. On se sépara tard dans la soirée en se promettant de se retrouver l'an prochain plus nombreux encore, car les dames y seront admises.

Légion d'Honneur

Au tableau de concours pour la Légion d'honneur (réserves 1936), nous relevons les noms des officiers de la 17^e région.

Service de santé. — Pour le grade d'officier de la Légion d'honneur : MM. Rauzy, Cazottes, Abel Péric, Bezoz, médecins-commandants, à la 17^e région.

Administration. — Pour le grade de chevalier : MM. Jarry, Fraysse, lieutenants, subsistance militaire ; Aubin, lieutenant, administration habillement ; Massat, Mérinac, lieutenants d'administration à la 17^e région.

Intendance : M. Charayrou, intendant militaire, adjoint de la 17^e région.

Service de santé. — MM. Molas, Caillebar, Guichou, Rigaud, médecins-capitaines ; Duhamel, Galy-Gasparou, médecins-lieutenants à la 17^e région ; Palisse, Coudouy, Cruzel, Pharmaciens-capitaines ; Dehilitte, dentiste-lieutenant à la 17^e région.

Justice militaire : M. Galibert, officier assimilé à la justice militaire, adjoint à la 17^e région.

Prestation de serment

M. Delbru, nommé huissier à Castelnau-Montratrier, en remplacement de M. Coustous, a prêté serment devant le tribunal de Cahors, vendredi.

Education physique

Des lettres de félicitations pour services rendus aux sociétés d'éducation physique et de préparation militaire ont été adressées par le ministre de la santé publique à :

MM. Bizac André, à Souillac ; Buznac Antoine, à Castelnau-Montratrier ; Delsol Roland, à Mauroux ; Guigne Jean, au Boulié ; Maurel Philippe, à Cahors ; Salgues Marcel, à Cahors ; Soulaucrou Léon, au Boulié ; Gibrat Paul, gendarme à Limogne, Pradines Paul, gendarme à Montcuq ; Durand Alphonse à Figeac.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 20, JEUDI 21, SAMEDI 23 DIMANCHE 24 (à 21 heures) JEUDI et DIMANCHE (matinée à 15 h.)

Harry BAUR, Alice COCEA et Paul BERNARD

Le Gréluchon délicat

d'après la célèbre pièce de Jacques NATANSON Un film français de grande classe

Société des Etudes du Lot

L'excursion annuelle de la Société des Etudes du Lot aura lieu le jeudi 11 juin 1936.

La Ville de Figeac sera prise comme but extrême et l'on s'y rendra par Arcambal, Saint-Cirq-Lapopie, Capdenac-le-Haut.

Le retour s'effectuera par la vallée du Célé avec arrêts à Espagnac et à Marcilhac.

Le rassemblement se fera devant la bibliothèque municipale et le départ est fixé pour 6 h. 30, très précises.

D'ailleurs, voici le programme-itinéraire :

6 h. 30, rassemblement, départ.

7 h., arrêt à la Croix de St-Cirq-Lapopie.

Traversée du Lot à Toirac.

8 h. 15, arrêt à Capdenac-le-Haut.

9 h. 30, Figeac. — Rassemblement général au carrefour des Capucines et de la Capelette. Visite de la ville, de ses églises, de ses monuments et de quelques maisons particulières.

11 h. 30, réception par le Syndicat d'Initiative de Figeac. Séance solennelle de la Société des Etudes en l'honneur du Centenaire de J.-A. Delpon.

Midi, déjeuner à l'Hôtel David (Allées Victor-Hugo).

16 h. 15, Départ de Figeac.

16 h. 45, arrêt à Espagnac. Visite du Prieuré du Val Paradis.

17 h. 30, arrêt à Marcilhac. Visite des ruines de l'ancienne abbaye de St-Pierre, de l'Ordre de Saint-Benoît.

18 h., des rafraîchissements seront servis aux excursionnistes chez Marcilhac.

20 h., retour à Cahors.

Les sociétaires et les membres de leur famille devraient payer par personne :

Pour : autocar, déjeuner, rafraîchissements, 50 francs ; déjeuner, rafraîchissements, 25 fr. ; déjeuner seul, 23 fr.

Ces prix seront majorés de 10 0/0 pour les personnes ne faisant pas partie de la Société des Etudes.

Les adhésions, accompagnées du montant de l'excursion devront être adressées avant le dimanche 8 juin, dernier délai à M. Calmon, secrétaire général, 3, rue Joachim-Murat, à Cahors. — *Le Bureau*.

Concours de chevaux de selle en 1936

Un concours réservé aux chevaux de selle de pur sang arabe ou anglo-arabe, ou de demi-sang anglo-arabe de 3 ans, hongres et pouliches présentés montés, nés ou élevés dans le 4^e arrondissement d'inspection générale aura lieu à Auch, sur l'hippodrome du Couloumé, le mercredi 3 juin 1936, à 8 heures.

La réception des animaux sera faite la veille, à 17 heures, à la bascule de M. Beaumes, marchand de fourrages, à proximité du square des Quais Lissagaray, par M. le Directeur du Dépôt d'étalons de Tarbes.

Les engagements seront reçus au Dépôt d'étalons de Tarbes jusqu'au samedi 23 mai inclus, terme de rigueur. Les éleveurs pourront se procurer dans cet établissement les feuilles d'engagement et tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Récompenses honorifiques

Pour acte de dévouement, la médaille de bronze a été accordée aux personnes du département du Lot dont les noms suivent :

MM. Dayma, aux Escouanes (commune de Prudhomat) ; Mazeyrie, à Maynol (commune de Tauriac) ; Porte, demeurant à Tauriac ; Poujades et Richard, demeurant à Tauriac.

Gendarmerie

M. Claire, lieutenant-colonel de la 17^e légion de gendarmerie, passe aux services du territoire de la 17^e légion de gendarmerie (réserve).

M. Pujol, chef d'escadron retraité, de la 3^e légion de la garde républicaine mobile, passe à la 17^e légion de gendarmerie (réserve).

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 27 avril au 2 mai 1936, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 4 hommes, 3 femmes.

Interlocuteurs : 5 hommes.

En extra : 1 homme.

Demandes d'emploi non satisfaites : 4 hommes, 5 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 3 hommes, 2 femmes.

Le fonds de chômage municipal a secouru 3 hommes, 5 femmes.

EDEN

CETTE SEMAINE Deux grands films Stan LAUREL et Olivier HARDY

DANS

Les joyeux compères

ET Kate de NAGY, Fernand GRAVEY et Lucien BAROUX

DANS

Nuit de mai

DANS LA SEMAINE PROCHAINE

Le plus beau film de la saison LA GARÇONNE

A NOS LECTEURS

Nos ateliers étant fermés le jeudi 21 mai, jour de fête légale, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas ce jour-là.

Inspection départementale d'hygiène

Certains cas de typhoïde ou de paratyphoïde d'ailleurs nettement localisés — et dont les causes semblent aujourd'hui déterminées — nous ayant été signalés, nous croyons de notre devoir de rappeler à la population cadurcienne qu'un service de surveillance des eaux d'alimentation fonctionne au laboratoire d'hygiène.

a) que des analyses sont effectuées périodiquement en vue de veiller à la parfaite qualité des eaux ;

b) qu'il résulte des examens successifs (tant bactériologiques que chimiques), que ces eaux n'ont jamais cessé de présenter toutes les qualités de l'eau potable. Les conclusions de la dernière analyse nous permettent d'être très affirmatif à ce sujet.

Cela ne saurait nous surprendre puisque le service municipal de distribution des eaux est doté d'un appareil de ventilation (système Bunau-Varille) qui fonctionne automatiquement et régulièrement. Il n'y a pas lieu d'insister sur l'efficacité de cette irréprochable méthode de stérilisation des eaux qui a donné dans toutes les grandes villes où elle a été employée d'excellents résultats. Toutefois, nous ne saurions trop conseiller à la population cadurcienne d'apporter un soin particulier à la cuisson des légumes et à l'ébullition du lait.

POUR LES AVEUGLES

Sous les auspices de M. Justin Godart, sénateur, ancien ministre, président de son Comité d'Aide, la Fédération nationale des Aveugles civils, a récemment présenté un nouveau procédé de lecture à l'usage des aveugles.

Imaginé par l'Américain Braille Press, le système est destiné à rendre les plus grands services à toutes les victimes de la cécité.

Mais, pour que les bienfaits de l'invention puissent être mis à la disposition de tous, une bibliothèque spéciale, relativement coûteuse, doit tout d'abord être créée.

Pour ce premier but, la Fédération nationale des Aveugles civils a ouvert une souscription nationale au succès de laquelle elle convie tous ceux qui possèdent l'inestimable don de la vue.

La souscription minimum est fixée à 2 francs, donnant droit de participation gratuite à un grand concours.

Instruit et facile, le concours des Aveugles célèbres, s'adresse à la fois aux enfants et aux adultes, plus spécialement à tous ceux qui, par solidarité ou sollicitude, désirent apporter à la Fédération leurs encouragements et gagner l'un des prix suivants offerts aux concurrents :

1^{er} prix de 25.000 fr. ; 1^{er} prix de 5.000 francs ; 5^{es} prix de 1.000 fr. ; 50 prix de 100 fr. ; 400 prix de 25 fr.

Adressez les souscriptions au Siège de la Fédération nationale des Aveugles civils, 58, avenue Bosquet, Paris, 7^e.

Vous recevrez par retour les feuilles du concours et les billets de souscription constituant les titres de participation gratuite.

Primitivement fixé au 30 avril, la clôture de la souscription aura lieu, au plus tard, le 31 mai, date à partir de laquelle la participation au concours sera de 5 francs.

Les souscriptions sont également reçues à l'Union des Aveugles de Limoges et région : 80, avenue Ernest-Rubens, Limoges (Hte-Vienne).

Pensions d'invalidité supprimées

M. le Ministre des pensions a adressé à la date du 4 avril, la circulaire suivante relative aux pensions d'invalidité supprimées par le décret du 8 août 1935 :

Afin de permettre aux bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919 dont la pension est supprimée et plus particulièrement « aux grands malades », de recourir dans les meilleures conditions de rapidité et d'efficacité à l'aide des offices départementaux des mutilés combattants victimes de la guerre et de la guerre de la nation, les intéressés ont la faculté d'adresser au préfet, président de l'Office départemental de leur résidence, une demande-questionnaire du modèle dont sont munis ces conseils départementaux. Eventuellement, les malades peuvent être invités à se présenter au Centre de réforme et exceptionnellement être visités à leur domicile s'ils sont intransférables. Dans le premier cas, les anciens pensionnés, si leur situation le nécessite, peuvent recevoir un secours en vue de leur déplacement (Circulaire du ministre des pensions du 4 avril 1936).

Emplois réservés

M. le Ministre des pensions a adressé le 3 mai la circulaire suivante relative aux candidatures aux emplois réservés.

M. le Ministre des pensions vient d'arrêter la liste générale de classement de 1936 des candidatures aux emplois réservés. Elle a été établie dans les conditions du décret-loi du 30 octobre 1935. Conformément à ce décret-loi, les candidats à l'encontre desquels aucune cause de rejet n'a été relevée sont tous classés et pour chacun des emplois par eux sollicités, sans qu'il soit tenu compte pour le classement des prévisions de vacances. Il n'y a donc lieu de spécifier que, contrairement au classement établi sous le régime de la réglementation antérieure, dans la limite des vacances à prévoir dans un assez court délai, le classement établi selon le décret-loi ne confère pas aux candidats la certitude d'une nomination à plus ou moins brève échéance leur désignation pour occuper un emploi ne pouvant intervenir qu'au fur et à mesure des vacances qui se présenteront (E. M. du 3 mai 1936).

Trois jumeaux

M. Pierre Bouzou, fermier au Causse de Bregues, a eu le plaisir de trouver dans sa bergerie une brebis accompagnée de 3 jumeaux.

LA SEMAINE PROCHAINE

Le plus beau film de la saison LA GARÇONNE

CAHORS CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni samedi, sous la présidence de M. de Monzie.

Hommage à M. de Monzie

M. le docteur Calvet, le distingué et dévoué premier adjoint, exprimant les sentiments de ses collègues et ceux de la population cadurcienne, adresse à M. de Monzie ses affectueuses et cordiales félicitations pour sa réélection dans l'arrondissement de Figeac. De Cahors, on a suivi cette lutte avec un profond sentiment d'amitié, et aussi avec cette conviction qu'à l'heure où doit s'organiser le front unique des pensées et des efforts éminemment personnels aussi éminemment que M. de Monzie eût été déplorable pour le bien même du pays. M. le docteur Calvet se réjouit donc dans cette pensée de bien public que notre maire puisse continuer au Parlement sa précieuse collaboration à l'étude des angoureux problèmes intérieurs et extérieurs qui s'imposent à nos dirigeants. Il termine sa belle allocution, que l'assemblée écoute et applaudit avec émotion, en rappelant la belle formule par laquelle M. de Monzie a résumé toute son action et toute sa pensée : « servir le Peuple, la Patrie et la Paix ».

M. de Monzie met dans sa réponse tout son cœur et tout son esprit. Il dit combien il a été reconforté pendant cette dure campagne électorale par l'émotion et l'amitié de la population cadurcienne : « Jamais, dit-il, je n'ai senti aussi près de moi le cœur de Cahors qu'aux jours d'inquiétude de ce qui venait à moi la rumeur très « douce de cette affection quercynoise ». Il tient à affirmer qu'il est resté libre au lendemain de son élection comme il l'était la veille, qu'il reste l'ami de ses amis et le serviteur du pays.

Affaires diverses

M. le maire remercie deux anonymes qui ont donné 500 francs au Bureau de Bienfaisance ; Midi-Ménage qui a donné 200 francs ; le Comité d'organisation de la course cycliste qui a donné 100 fr. Avis favorable est donné à la commission de l'hôpital pour l'acceptation d'un legs fait par Mme François Célarie de Valrouffé.

Un don important a été fait à l'Hospice de Cahors par M. le conseiller Fournier. Il est décidé que le nom du donateur sera gravé sur le tableau des bienfaiteurs de notre établissement hospitalier.

Avis favorable est donné à la demande de garantie de la ville pour l'emprunt de 338.456 fr., voté suivant délibération du 10 mars pour l'aménagement du deuxième étage de l'hôpital et diverses installations pour soins à donner aux femmes.

L'administration des Beaux-Arts demande à la Ville sa participation aux frais de restauration de la Tour des Prudus. Le Conseil a voté précédemment un crédit de 16.000 francs qui semble bien avoir cette destination. Le Conseil écarte provisoirement la demande des Beaux-Arts.

Les taxis à Cahors

Le Conseil est saisi d'une demande d'autorisation de stationnement sur le boulevard présentée par un nouvel entrepreneur de taxi. Or, si l'on s'en rapporte à la lettre écrite au nom des chauffeurs de taxis, il y en aurait déjà 26 existants. Ce nombre est évidemment hors de proportion avec l'importance de la clientèle, déjà diminuée du fait que le nombre des autos particulières augmente toujours.

Faut-il, demande M. de Monzie, procéder à la limitation du nombre des taxis comme l'ont déjà fait beaucoup d'autres villes ?

Le Conseil penche visiblement pour cette solution. Et il charge la commission compétente de lui proposer un projet de règlement.

Affaires diverses

La ferraille du vieux pont-bascule est vendue à M. Freysinet pour la somme de 50 francs. Pour la fourniture des carburants pour les véhicules automobiles de la Ville, le maire est autorisé à traiter de gré à gré avec la Société Standard. Le Conseil décide de ne pas donner son adhésion à la Fédération nationale des collectivités publiques électrifées et gazifiées.

Le Conseil renvoie à l'examen de la commission des finances une demande d'abonnement à la revue des finances.

La demande de Mme Abadie d'employer un vendeur le dimanche matin reçoit un avis favorable. Une subvention formulée par la commune de Ruhl (Haut-Rhin) est refusée faute de crédits.

Une demande d'achat de terrain en bordure du Lot, 45 mètres environ, près du moulin de Péric, est renvoyée à la commission des travaux publics, ainsi qu'une demande d'achat de terrain à la commission des travaux publics, en bordure de la rue Joachim-Murat. Une autre demande d'achat, qu'il s'agit d'une offre de vente à la Ville d'un immeuble rue Bergougnoux, formulée par Mme Gisbert, et une autre offre de vente rue Saint-

LA SEMAINE PROCHAINE

Le plus beau film de la saison LA GARÇONNE

Maurille sont renvoyés pour examen à la commission compétente.

M. Barreau demande une subvention de 1.000 francs pour faire venir à Cahors une société belge, laquelle se ferait entendre sur les Allées Fénelon. Le Conseil renvoie la question à la commission compétente qui étudiera.

Le Congrès des Anciens Combattants

Le Conseil est mis au courant par M. Oriac des grandes lignes du programme des Fêtes qui seront données à Cahors à l'occasion du Congrès National des Anciens Combattants. La décoration des rues et les illuminations seraient à la charge de la ville. La municipalité demandera le concours d'une musique militaire. Le Conseil décide le vote d'un crédit de 4.000 francs pour participer aux frais de ces réjouissances.

Le monument expiatoire de Saint-Henri

La commission compétente est autorisée à traiter avec le locataire actuel pour la vente du presbytère de Saint-Henri au prix de 5.000 francs.

On sait que sur le territoire de Saint-Henri existe une croix de pierre élevée en souvenir de l'assassinat d'une fillette commis en cet endroit par un individu qui fut condamné à mort et exécuté.

Sur le socle de ce monument se trouve une inscription gravée rapportant le crime, le châtiement et le nom du criminel. Les descendants de ce dernier ne veulent pas supporter la perpétuité de cette souillure et font régulièrement effacer le nom du guillotine. Mais les descendants de la victime le font aussitôt regraver.

Or, il y a soixante-treize ans que cette affreuse histoire s'est passée. Est-ce qu'il ne serait pas temps de faire un peu l'oubli ? C'est ce que demande M. de Monzie. Pour mettre fin à la persistance de cette haine bien tôt séculaire, pourquoi n'élèverait-on pas cette croix érigée en bordure de la route nationale et, en sa place, n'élèverait-on pas à la petite victime un modeste monument dont les descendants du criminel feraient les frais et qui serait placé au cimetière ? — Il est décidé qu'on essayera de faire adopter cette idée.

Affaires diverses

Des subventions sont accordées à la course cycliste du 20 juin, à la Fédération bouliste du Plateau Central, à la veuve d'un ancien employé de la voirie.

M. le docteur Calvet fait une demande de subvention pour l'installation de bains-douches au lycée de jeunes filles de l'ordre de 29.988 francs. Elle est accordée. Cette somme sera couverte par l'excédent de recettes de l'internat.

Une indemnité de logement à la directrice et à la maîtresse de l'école-annexe de Cabussut est accordée. Une demande d'installation d'une boîte aux lettres au pont Valentré est refusée.

M. Heilles demande que, en geste symbolique, une subvention de 100 francs soit accordée en faveur de l'Exposition de 1937. Même somme est accordée au comité de patronage des étudiants de l'Université de Toulouse.

M. Caminade, rapporteur, présente une demande de la Coopérative maraîchère tendant à une réduction du loyer au marché couvert, qui devrait rester ouvert toute la journée les samedis et jours de foire. Après échange de vues entre conseillers, les conclusions du rapport Caminade sont adoptées. Ajoutons que ce rapport conclut à un abaissement du prix de base de l'adjudication sous la halle. Il sera fixé à 100 francs pour les stands de première rangée et à 75 francs pour les autres.

Il est décidé de demander à des ingénieurs de déterminer, en vue de sa vente, la valeur d'un petit immeuble municipal sis rue du Lycée.

La qualité de l'eau de la ville

Il est question de l'eau de la ville. On rappelle très justement à ce sujet que la qualité de cette eau a été soumise à la vérification scientifique d'un spécialiste qui, après plusieurs analyses, la déclare excellente et parfaitement propre à la consommation. Par surcroît de précaution et grâce à la générosité de M. Bunau-Varilla, la municipalité a pu réaliser la veridunisation, qui fonctionne régulièrement. L'eau de la ville est donc d'une irréprochable qualité.

L'Ecole primaire supérieure

Il est décidé que l'internat de l'École primaire supérieure de garçons sera mis en régie directe. Pour faciliter cette nouvelle organisation, M. Lafage, directeur actuel de l'école primaire supérieure de Cahors, demandera un congé de six mois précédant sa mise à la retraite. M. Lafage assure la ville de tout son concours au moment où l'école deviendra purement municipale.

M. de Monzie remercie M. Lafage de son geste amical.

Affaires diverses

Une subvention de 100 francs est votée pour l'ouvrage de l'école de la place Thiers. On adopte les conclusions de M. Triadou qui propose la location des jardins de l'ancienne caserne Canrobert et le renouvellement du bail d'un immeuble de la rue Joffre dont le prix est porté à 2.500 fr. Sur rapport de M. Theil, le conseil maintient le régime actuel des Pompes funèbres. On assimile l'emploi de

LA SEMAINE PROCHAINE

Le plus beau film de la saison LA GARÇONNE

bibliothécaire municipal à celui de chef de bureau.

Sur rapport de M. Salanié on décide l'élargissement de la rue Martin-Baudel étant entendu que les riverains participent à la dépense.

Sur rapport de M. Duthil on renvoie avec avis favorable à la commission des finances la proposition de prolonger de 18 à 21 ans l'indemnité pour charges de famille aux employés municipaux.

On approuve les rapports de M. Paubert sur le compte administratif de l'hôpital et le budget supplémentaire du bureau d'assistance : tous deux en excédent de recettes.

Eclairage et travaux

Le Conseil entend ensuite l'intéressant exposé fait par M. Fraysse sur les modifications et les améliorations au traité avec la Compagnie du Bourbonnais pour l'éclairage. Puis, M. Fraysse donne au Conseil des informations sur les projets de travaux : adduction d'eau potable dans le haut quartier de Labarre et de la côte des Evêques ; création d'un parc d'enfant près du pont Louis-Philippe, achèvement du réseau d'éclairage électrique, etc., etc.

M. Fraysse ajoute qu'il faut ajourner provisoirement l'agrandissement du cimetière. Les prévisions faites pour l'acquisition des terrains nécessaires à cet agrandissement sont terriblement dépassées. Les propriétaires demandent des prix inabordables. M. Lafage propose alors qu'on envisage la création d'un nouveau cimetière à Saint-Georges. Proposition qui semble séduire le conseil et qui va être examinée.

Divers vœux sont présentés et renvoyés pour étude à la commission. Puis la séance est levée.

ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous sommes heureux de signaler l'intervention de M. Salanié au sujet de l'élargissement de la rue Martin-Baudel, donnant ainsi satisfaction aux nombreux usagers de cette rue. Cette amélioration déclarée d'utilité publique a été adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Cette mesure, toute à l'honneur de nos édiles, contribuera à l'embellissement de notre chère cité.

Une soirée cinématographique au bénéfice

de la MUTUELLE-DÉCÈS des A.C.D.F.

L'aimable direction du Palais des Fêtes, voulant témoigner sa sympathie aux Combattants cadurcien, a mis son superbe établissement à la disposition de la Section de Cahors des A.C.D.F. pour l'organisation — le vendredi 29 mai — d'une soirée cinématographique de gala au bénéfice exclusif de la Caisse-Mutuelle-Décès, œuvre de solidarité combattante.

Un programme figure le film magnifique « CESSEZ LE FEU », qui est une œuvre sur l'après-guerre, dont il est inutile de louer la haute portée morale.

Nous donnerons sur cette soirée des détails plus complets dans nos prochains numéros.</

Bal de bienfaisance

La soirée donnée, samedi 16 mai, au profit des Colonies scolaires de vacances a magnifiquement clôturé la saison cadurcienne de 1936.

Elle a été en admirable équilibre les autres réunions qui, depuis le début de l'hiver avaient, à quatre ou cinq reprises, suivi des formules différentes, rendu à notre vieille cité son animation mondaine bien affaiblie depuis plusieurs années.

Le bal battait son plein dès avant onze heures. Pour la première fois, on dansait dans deux salons à la fois, un puissant pick-up secondant l'excellent petit orchestre conduit par M. Gustave Barreau.

M. de Monzie, accompagné des membres de la municipalité, visita le bal et admira la belle ordonnance de la fête.

Nous félicitons Mme Cokempot et M. l'inspecteur d'Académie, ainsi que les personnes qui les ont secondés dans l'organisation de cette soirée, de la brillante réussite d'une manifestation qui, en procurant aux Cadurciens de très agréables instants, leur a permis d'apporter un concours discret, mais très appréciable, à des œuvres sociales particulièrement intéressantes.

Examen commun des bourses

Session du 14 mai

Sont admissibles :

Aspirantes (1^{re} série) : Mlles Jeanne Alary, Simonne Austruy, Maria Barra, Simonne Besombes, Paulette Clare ; Marie Gaussin, Marcelle Jipoulan, Jacqueline Larroque, Gerorgette Leguys, Blanche Lonjou, Renée Nespoulet, Micheline Metz, Gabrielle Pescaudo, Reine Rey, Marie Robin, Andrée Teysseoud, Alice Tournié, Suzanne Vidal, Henriette Vigé.

Aspirantes (2^e série) : Mlles Simone Maury, Jeannine Meilhac, Odette Noyés, Suzanne Peindares, Simonne Souzaques, Marie Redoules, Jeanne Roldes, Léa Roudergues, Aurélie Rouzade, Berthe Soulagès, Marie Bernmet, Odette Bessières, Odile Blaclair, Raymond Causeidès, Yvette Combarieu, Ginette Cornaire, Denise Cors, Simonne Coulomb, Elise Courréjou, Amélie Dayma, Marcelle Durand, Andrée Fontanel, Simonne Jipoulan, Ginette Joucla, Paule Lacam, Marthe Lafage, Annick Liermann.

Aspirants (1^{re} série) : MM Maurice Arnaud, Robert Caussade, Emile Coudere, Paul Delpy, Joseph Lacoste, Jean Lafon, André Lavigne, Louis Mazères, Armand Ratie, Pierre Sagnes, Georges Vergnet, Jacques Vincent.

Aspirants (2^e série) : MM Jean Arlic, Ernest Audigé, Marcel Fréjaville, René Lacaze, Charles Lafon, Georges Mazet, Jacques Para, Pierre Pertuzat, Pierre Raffy, Denis Ricard, Emile Sabatié, Claude Vidal, Pierre Vidieu.

L'examen oral pour les aspirants aura lieu au lycée Gambetta, le 19 mai, à 8 heures. Pour les aspirantes, le 20 mai, à 8 heures.

Avis de réunion

Les Sociétaires de la Caisse Mutuelle Agricole des Assurances Sociales du Lot, sont priés d'assister à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social, Maison de l'Agriculture, rue Emile-Zola, à Cahors, le 30 mai 1936, à 14 heures précises (heure légale).

Ordre du jour : Approbation des comptes de l'exercice 1935 ; Renouvellement partiel du Conseil d'Administration ; Rapport du Conseil d'Administration ; Etude des décrets-lois et modifications de la loi ; Questions diverses. — Le Conseil d'Administration.

Foire du 16 Mai

La foire du 16 mai a été peu importante. Les foiraux au bœufs, aux moutons étaient vides. Toutefois, durant la journée, il y eut de nombreux visiteurs dans notre ville.

Marché : Poulets, 6 fr. ; poules, 4 fr. 50 ; canards, 4 fr. ; lapins, 2 fr. 50 ; dindons, 4 fr., le demi-kilo.

Pigeons, de 7 à 15 fr. la paire ; œufs, 3 fr. la douzaine ; canards mûlâtres, 15 à 18 fr. la paire ; oisons d'élevage, 20 à 25 fr. la paire ; canards communs, 10 à 12 fr. la paire.

Halles : marché nul.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service pharmaceutique sera assuré l'après-midi du jeudi 21 mai par la Pharmacie HEILLES

Pharmacie HEILLES

Boulevard Gambetta

LA SEMAINE PROCHAINE

Le plus beau film de la saison

LA GARÇONNE

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

Cette semaine à Labéraudie les pilotes cadurciens ont totalisé 6 h. 40 de vol, se sont entraînés seuls : sur « Luciole », M. Feydide ; sur « Aiglon », Docteur de Nazaris. En double commandement avec le moniteur Dubosc : MM. Chabrières et Dagean ; avec le Docteur de Nazaris ; M. Trussant.

Déplacements : Toulouse et retour. Docteur de Nazaris ; St-Céré et retour, MM. X... et René Barreau ; Villeneuve et retour, Docteur de Nazaris.

Le moniteur Dubosc a participé à une journée de propagande à Bourg-de-Visa où il a donné 30 baptêmes de l'air. Nous avons reçu la visite du pilote Clément qui conduisait un avion Peyret-Taupin à Montpellier, le constructeur de cet appareil, M. Lignel, l'ayant autorisé à faire escale à Cahors. Nous rappelons que cet intéressant petit avion monoplace est à l'heure actuelle l'avion qui donne le maximum de sécurité au monde. Son prix d'achat modique (15.000 fr.) et son moteur de 35 CV, mettent l'heure de vol assurances et amortissement compris à 50 francs. Cet appareil est construit industriellement avec les garanties que donnent les licences de circulation officielle.

Nous attirons l'attention sur le gros effort fait par l'Aéro-Club du Quercy pour favoriser l'obtention des brevets de pilote. L'argent versé par les sociétaires et les subventions obtenues, va être très utilement employé sous forme de primes qui seront attribuées à ceux qui en auront fait la demande avant le 15 juin dernier délai. Le nombre des bourses étant limité à 10 et les demandes étant correspondantes à la date de leur réception, les amateurs ont intérêt de faire leur demande sans retard à l'Aéro-Club du Quercy, Chambre de Commerce, Cahors.

Suicides

Samedi matin, on a retiré d'une citerne, située près de son immeuble, le corps du nommé Victor Solignac, 65 ans, demeurant aux Aygues (commune d'Albiac). Solignac s'est suicidé à la suite d'une crise de neurasthénie.

Mme Marche, 36 ans, qui souffrait depuis de nombreuses années, s'est jetée dans la Dordogne à Carennac. Il y a 4 ans, elle avait tenté, également, de se donner la mort. Elle avait manifesté plusieurs fois l'intention de mettre fin à ses jours.

Les Sports

Concours de tir départemental des S.A.G. du Lot

Le Capitaine chef de Service d'E.P. rappelle que le concours de tir départemental des S.A.G. aura lieu dimanche prochain, 24 mai à Caillac à partir de 7 heures du matin. Le tir aura lieu dans l'ordre d'arrivée des délégations des sociétés. Les tireurs sont autorisés à tirer avec leur armement personnel ; toutefois des fusils seront à leur disposition au pas de tir. 80 tireurs ont déjà fait parvenir leur engagement. Sont particulièrement convoqués à cette séance, les candidats au B.P.E.S.M. dont les examens sont fixés au 3 et 4 juin prochain. — Le Capitaine Chef de Service : DELEUZE.

SPORTS-BOULES

Eliminatoire du Championnat de France à Catus, le 21 mai 1936.

Ce sport démocratique est devenu national. Il compte 53 fédérations, 3.800 sociétés et 135.000 boulistes licenciés dont de nombreux pupilles de 11 à 15 ans.

Notre département relève de la Fédération du Plateau Central. Grâce à d'ardents animateurs, au premier rang desquels on peut citer MM. Motz, Pagès, Chadebecq, le regretté Sallé et de nombreux maîtres de l'enseignement, le Lot groupe déjà de belles sociétés à Cahors, Figeac, Gourdon, Catus, Lauzès, Cazals, Limogne, Montgesty, les Quatre-Routes, Saint-Céré, Prayssac.

Il forme le secteur n° 9 de la Fédération. C'est à Catus, jeudi 21 mai, en présence du Président de la Fédération que se jouera la première éliminatoire du Championnat de France. Les sociétés du département seront largement représentées à ce championnat ou se classeront deux quatrièmes honneur, 1 quatriette pupille et 8 quatriettes promotion pour les championnats de groupement qui se disputeront le 5 juillet à Cahors (secteurs du Lot de Décazeville, de Brive, Ussel et Aurillac) et à St-Afric, les secteurs de Rodez, Millau et Mende.

La manifestation de Cahors aura par son éclat un succès encore plus grand que celles de Rodez, Décazeville, Millau et Capdenac et sera digne, en tous points, de la capitale du Quercy.

SPORTS BOULES

Concours des Challenges de « La Dépêche »

3^e journée de classement du 24 mai 1936. Le concours aura lieu places Saint-Georges et des Acacias.

L'engagement est gratuit. Les parties se joueront en 21 points. La licence de 1936 sera exigée.

Le tirage au sort se fera le 24 mai, à 14 heures précises, café Mésou, à Saint-Georges.

Ouverture du concours à 14 h. 30. Les inscriptions seront closes le samedi 24 mai.

Arbitres officiels : MM. Mercadié, Astruc et Chadebecq.

Les Sociétés qui désirent participer à la 3^e journée sont priées de remplir au plus tôt leurs bulletins d'inscriptions n° 1 (un par cadrette), en ayant soin d'inscrire très lisiblement et très exactement les noms, prénoms et adresse de chaque joueur, ainsi que le numéro de la licence et la catégorie à laquelle il désire s'engager (honneur, promotion, pupilles). Ces bulletins devront parvenir à M. Mercadié, 19, rue du Portail-Alban, à Cahors, le samedi 23 mai au plus tard.

CYCLISME

Etoile de La Suze

Organisée par « L'Auto »

Nous rappelons aux sportifs Cadurciens que c'est jeudi, 21 mai, jour de l'Ascension, qu'aura lieu l'Etoile de Toulouse dont les cinq courses partiront de Tarbes, Cahors, Figeac, Rodez et Narbonne. De nombreux engagements ont été enregistrés par le Guidon St-Cyprien Toulousain. Tous les coureurs seront répartis dans les cinq Etoiles. Les coureurs locaux et régionaux ont choisi évidemment l'Etoile de Cahors, dont le départ sera donné devant le Café Tivoli, à 11 heures 30 précises ; ouverture du Contrôle à 10 h. 30 pour les signatures. Nous n'avons pas, à l'heure actuelle, la liste définitive des engagés devant prendre le départ de Cahors. Une trentaine de coureurs, au moins, s'aligneront au départ pour Toulouse où l'arrivée sera jugée Cours Dillon.

Voici l'itinéraire de l'Etoile de Cahors : Cahors, St-Daunès, Lauzère, La Lame, Valence d'Agen, Pommeville, Malause, Moissac, Castelsarrasin (contrôle), Saint-Porquier, Escatalens, Finhan, Monbégui, Dieupentale, Verdun-sur-Garonne, Grenade, Seilh, Blagnac, Toulouse, soit 154 kilomètres.

Le Comité organisateur prie toutes les personnes que le sport cycliste intéresse d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, mardi 19 mai, au Café Tivoli, à 20 h. 30.

Ordre du jour : Organisation du contrôle, dernières dispositions à prendre. — « L'Auto »

TRISUNAL CORRECTIONNEL

Coups et blessures. — Le 25 avril, deux voisins, les nommés Abel Fauché, 48 ans, et Fernand Rives, 69 ans, demeurant à Vire, brouillés depuis longtemps, se prirent de querelle. Fauché qui labourait fut bousculé par Rives et frappé. Fauché affirme qu'il ignore les raisons de cette agression. D'autre part, Rives nie avoir frappé Fauché. Cependant, un témoin déclare avoir vu les deux hommes rouler par terre.

M. Lacaze, défenseur de Rives, dit que Fauché labourait un terrain qui lui appartenait. Rives est condamné à 25 fr. d'amende avec sursis.

Blessures involontaires. — M. Laurent, entrepreneur à Sauzet, a heurté avec son auto un motocycliste, M. Gratadou, de Luzech, qui eut une jambe fracturée. M. Laurent est condamné à 50 francs d'amende avec sursis.

Noyé repêché

Vendredi soir, vers 17 heures, des ouvriers de la dragueuse qui se trouve entre le Pont de St-Georges et le Pont Valentin, ont aperçu dans le Lot, en face le four à chaux, le corps d'un noyé.

Retiré de l'eau, il fut rapidement identifié. C'était le corps du nommé Blanc, propriétaire à Arcambal, dont sous avis signalé la disparition, il y a plusieurs jours. M. le Commissaire de police a fait les constatations d'usage et a avisé la famille.

A PARIS

Voyageurs, Touristes descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli) Métro : Saint-Paul PARIS (2^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES A UN LIT de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC Téléphone Propriétaire ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

Castelnau-Montratrier

Conférence agricole. — Nous rappelons aux agriculteurs que dimanche prochain, 24 mai, dans la salle du Conseil municipal de Castelnau-Montratrier, à midi, heurté-legal, M. Gay, directeur des Services agricoles du Lot, fera une conférence publique gratuite sur : « La culture fruitière dans la région des plateaux du Quercy. Production et vente. » Le Conférencier répondra à toutes les questions qui lui seront posées sur le sujet.

A l'issue de la conférence, une délégation du Comité agricole offrira un déjeuner à M. Gay à l'hôtel Garrigues. Le prix du repas est fixé à 16 francs. Toutes les personnes qui le désirent pourront prendre part à ce déjeuner. Les inscriptions seront reçues jusqu'au vendredi 22 mai à l'hôtel Garrigues ou chez M. Drillières-trésorier du Comité.

Fêtes de Negre. — Les jeunes gens de cette section organisent une fête nouvelle dans ce site joliment situé dans la magnifique vallée de la Lupte, à un kilomètre de Castelnau-Montratrier. Le concours de l'excellent orchestre, le Jazz Castelnau, habilement dirigé par M. A. Garrigues, est promis au Comité d'organisation et le dimanche, 24 mai, un bal brillant et très animé fera la joie de notre charmante jeunesse.

Notre nouvel huissier. — Nous apprenons avec plaisir que par décret du 9 mai 1935, M. Delbruyère-Joseph est nommé huissier à Castelnau-Montratrier en remplacement de M. Coustou démissionnaire.

Gigouzac

Nécrologie. — Vendredi 15 mai, ont eu lieu à Gigouzac, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques du doyen de la commune, M. Joseph Joucas d'Escalmel, âgé de 88 ans décédé après quelques jours de maladie seulement.

Le défunt était encore il n'y a pas si longtemps un vieillard alerte et d'une robuste santé.

Ancien combattant de 1870, il possédait la sympathie générale de tous ceux qui l'ont connu.

En cette pénible circonstance, nous prions sa veuve, ses enfants, petits-enfants, neveux et nièces du défunt et tous les membres de cette famille en deuil, d'agréer nos plus vives condoléances. — A.B.

L'Hospitalet

La foire de L'Hospitalet se tiendra le samedi 23 mai.

Il sera distribué, moitié au vendeur, moitié à l'acheteur, une prime de 30 fr. par paire de bœufs vendus et de 3 francs par mouton.

Il ne sera perçu aucun droit de place.

Saint-Michel-de-Cours

Anciens Combattants du Front. — Les Anciens Combattants du Front de la commune de Cours se sont réunis mardi soir, à 21 heures, à la mairie, sous la présidence de M. Paul Maurel, délégué de la Fédération départementale. M. le Maire assistait à la séance pour témoigner aux anciens poilus de la commune tout l'intérêt et la sympathie qu'il leur porte.

La très grosse majorité des adhérents de la section avaient répondu à la convocation de son actif président, M. Magot, et étaient venus des villages les plus reculés malgré l'heure tardive et la fatigue d'une longue journée de travail.

Maurel a entretenu très longuement ses camarades présents du Congrès National des A.C.D.F. qui doit se tenir à Cahors les 28, 29, 30 et 31 mai et se terminera par un banquet monstre de 6.000 couverts, auquel il a convié tous les titulaires de la carte du combattant à y assister. Il a donné de longs détails sur le programme de cette manifestation qui dépassera en ampleur tout ce que la Fédération Nationale des Combattants du Front, dont le mouvement est, on le sait, parti de Cahors et dont l'action s'étend à l'heure actuelle à plus de 45 départements, a organisé jusqu'ici.

Il a, en conséquence, invité tous les assistants à se faire inscrire pour le banquet du dimanche 31 mai, qui aura lieu sur les Allées Fénelon et clôturera le Congrès et cette grandiose démonstration.

Répondant à son appel, 12 membres de la section se sont fait immédiatement inscrire. Ceux qui n'étaient pas présents à la réunion sont priés de remettre, dans la semaine, leur adhésion à M. Magot, président communal.

En clôturant la séance, M. Maurel a fait voter une adresse de félicitations et un témoignage de sympathie pour MM. Pédelmas, président national ; Imbert, secrétaire général, et tous les membres du bureau de la Fédération nationale et de la Fédération départementale pour l'activité, l'intelligente énergie et le dévouement qu'ils témoignent à la Cause des A.C.D.F.

Montcuq

Vente d'immeubles appartenant à l'Hospice. — Dimanche prochain, 24 mai, à 15 heures, aura lieu dans le local de la mairie la vente aux enchères de deux immeubles appartenant à l'Hospice de la ville : une terre d'une contenance de 2 hectares 85 ares sise au lieu dit « Le Grisou » ; une maison située en bordure de la place de l'Eglise St-Hilaire, au centre de l'agglomération de Montcuq, et connue dans le pays sous le nom de maison Nadal. Cette maison, contrairement au bruit qui en a longtemps couru, n'est pas frappée par la servitude d'alignement.

Nous faisons des vœux pour que la vente de ces deux immeubles soit aussi productive que possible.

L'Hospice de Montcuq est réputé tant par son emplacement heureux que par les bonnes conditions de son installation ; ses pensionnaires y bénéficient d'un confort appréciable et y reçoivent des soins absolument dévoués ; mais ses ressources n'ont pas suivi la progression qu'a connue, au cours des années d'après-guerre, la cherté de la vie ; de ce fait la Commission administrative est parfois conduite à ajourner des demandes qu'elle voudrait cependant bien accueillir.

C'est pourquoi nos désirs, de tout cœur, que la double vente qui va avoir lieu d'immeubles sans utilité directe pour l'Hospice et d'un revenu net insignifiant, produise un capital susceptible, par son importance, d'augmenter sérieusement la dotation de l'établissement.

Saux

Fête votive chez nos voisins. — Jeudi prochain, jour de l'Ascension, Montaigu-de-Quercy célèbre sa fête annuelle. Toute la jeunesse de notre plateau se rend dans cette coquette cité parce que les attractions sont nombreuses.

La réjouissance est caractérisée surtout par ce qu'on appelle, là-bas, la « Grande Redoute ». Ici nous disons un bal.

Montaigu ouvre la saison des fêtes votives dans tous nos environs.

Il ne manquera que le beau temps pour que la réussite soit complète. Espérons-le.

La grande foire de Villeneuve-sur-Lot. — Mercredi, 20 courant, beaucoup d'habitants de notre plateau iront à Villeneuve. On s'y rend pour se régaler de fraises et de petits pois.

Duravel

Accident. — La série continue par un nouvel accident qui s'est produit cette semaine.

M. Pignères, coiffeur, a été projeté de son vélo dans le fossé de la route de Puy-l'Evêque, par un camion, de la maison Javel qui l'a pris en écharpe par l'arrière. Sans avoir de blessures apparentes, il a reçu une forte commotion qui lui a ébranlé le cœur et l'a obligé à s'allier.

Le conducteur du camion ne paraissait pas, a-t-on dit, jour de toutes ses facultés de sang-froid et de calme (le soleil l'ayant un peu trop chauffé sans doute).

Nous faisons des vœux pour le prompt rétablissement de l'accidenté.

Autre accident. — Mme Calvet Louisa est également tombée de bicyclette dans le retour de Montcabrier à Duravel, le jour de la foire.

Elle a reçu des blessures et ecchymoses à la face, qui n'auront pas de gravité. Nous lui souhaitons une prompt guérison.

ANTHRALUX ANTHRACITE SYNTHÉTIQUE des MINES de COURRIÈRES sans odeur, sans fumée, chaleur forte et régulière (7.400 calories) Ne failpas de machefer Peu de cendres ACTUELLEMENT PRIX D'ÉTÉ Dépositaire et représentant : E. BOUSSOU, 3, rue Marechal-Joffre, CAHORS Téléphone : 53

Foire. — Notre foire mensuelle tombant le jour de l'Ascension, sera tenue le lendemain, 22 courant.

Vire Nécrologie. — Mardi ont eu lieu à Vire au milieu d'une nombreuse assistance les obsèques du doyen de la commune, M. Jean Vidal, âgé de 88 ans, décédé après trois jours seulement de maladie.

Le défunt était encore, il n'y a pas une semaine, un vieillard alerte d'une robuste santé ; rien ne faisait prévoir sa mort si prochaine. Ancien Combattant de 1870, il possédait la sympathie générale.

Dans cette cruelle circonstance nous prions Mme et M. Henri Vidal, professeurs à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) ; Mme et M. Lacombrade, professeurs à Cahors, fils et petit-fils du défunt et tous les membres de cette famille en deuil d'agréer nos vives condoléances. — D.

Accident. — M. Lacombe, employé à la Cie du P.-O. à Conduché-gare, se rendait à bicyclette à Vers, lorsqu'il fut heurté par une auto près de Vers. M. Lacombe a reçu de nombreuses contusions qui, heureusement, sont sans gravité.

Arrondissement de Figeac Figeac Théâtre municipal. — Le jeudi 21 mai, jour de l'Ascension, séances cinématographiques, au bénéfice du Comité du Monument français, à la mémoire de S.M. la Reine Astrid de Belgique, sous la présidence d'honneur de M. le Sous-Préfet de Figeac ; de M. de Monzie, député, Ancien ministre ; de M. J. Loubet, sénateur, maire et sous les auspices de la municipalité.

Programme : Matinée à 14 h. 30, 1^o Film sur S.M. la Reine Astrid ; 2^o Malacca (Les Seigneurs du Tropique) ; 3^o Le Gendre de M. Poirier.

A 20 h. 30. Soirée de gala. 1^o Conférence de M. Dufer, Président de l'Amicale belge de la Haute-Garonne ; Sujets : S.M. la Reine Astrid, La Belgique Amie ; 2^o Film sur S.M. la Reine Astrid ; 3^o Malacca (Les Seigneurs du Tropique) ; 4^o Le Gendre de M. Poirier.

Prix des places habituels. Billets et location chez M. Grané à partir de mercredi 20 mai.

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme veuve Calmèjane, mère du sympathique directeur de l'Agence du Crédit Lyonnais de notre ville. Nous adressons à M. Calmèjane, à la famille nos sincères condoléances.

Marcilhac Au Conseil municipal. — Les Conseillers municipaux se sont réunis à la mairie, dimanche, 17 mai, à 9 heures, sous la présidence de M. Pradines Raymond, maire.

Après avoir pris connaissance des renseignements apportés par MM. Pradines Raymond, maire, Belagué Eloi, Pradines Jérémie et Gagnayre au sujet de l'éclairage électrique de Marcilhac, les membres présents décident : 1^o d'approuver la vente en vertu de laquelle M. Francoval Flavien cède à la Cie du Bourbonnais le droit d'éclairer à l'électricité le bourg de Marcilhac et les écarts ; 2^o de faire entrer la commune de Marcilhac dans le Syndicat électrique de Cahors-Est ; 3^o de demander à la Cie du Bourbonnais et à l'Agence rurale d'allouer à la commune de Marcilhac les subventions accordées aux autres communes. Suivent les signatures.

Espagnac-St-Eulalie Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Joseph Boucher, beau-frère de M. Boutonnet, instituteur en retraite à Espagnac. Nous lui adressons ainsi qu'à la famille nos sincères condoléances.

Saint-Céré Mort en service. — Au cours de la traversée New-York-Le Havre du paquebot « Paris », de la Cie Générale Transatlantique, notre compatriote M. Antoine de Valon, 38 ans, second capitaine du paquebot, visitait une chambre d'abordage du paquebot, en compagnie d'un maître charpentier. Tous deux tombèrent asphyxiés par une émanation de gaz carbonique.

M. de Valon était le beau-frère de M. Miramon, banquier à St-Céré, auquel nous adressons, ainsi qu'à la famille, nos sincères condoléances.

Incendie. — Samedi soir, un incendie s'est déclaré dans le moulin de Siramon, appartenant à M. Castanié. Ce moulin, situé à 3 kilomètres de St-Céré, servant à broyer les coquilles de noix, a été complètement détruit, ainsi que le pavillon attenant et les meubles qu'il contenait.

A L'HORTENSIA COURONNES MORTUAIRES Cierges Première Communion Rideaux portières, en fil de fer, perles et bambus, depuis 50 fr. le m²

Mme S. Andrieu 18, rue Clemenceau, CAHORS

DÉPÊCHES

Aux Etats-Unis De New-York. — La Cour Suprême a remporté une nouvelle victoire sur le New Deal, en déclarant inconstitutionnel le Guffey Bill qui réglementait l'industrie du charbon. Sur 8 conflits avec ce Tribunal Suprême, M. Roosevelt et le Congrès ont essayé 8 défaites.

Le crime d'un fou De Paris. — Le nommé Paul Coupet, 40 ans, patron de l'hôtel de la rue du Château ouvrait la devanture de son établissement, quand il fut tué par 4 coups de revolver. Le meurtrier est un fou ; c'est un ouvrier cimentier, ancien locataire de l'hôtel.

Traité entre la Finlande et les Etats-Unis De Washington. — Le ministre de Finlande a signé un traité de commerce entre la Finlande et les Etats-Unis. Le traité sera ratifié par la Diète finlandaise et entrera en vigueur 30 jours après.

La Yougoslavie contre les sanctions De Belgrade. — Le Congrès National des commerçants, groupant des milliers de participants, a voté une résolution demandant la levée des sanctions contre l'Italie, car elles sont nuisibles à l'Economie nationale de la Yougoslavie.

REMERCIEMENTS Madame Veuve Louis ARNAUDET, née GIRMA ; Monsieur et Madame Jean ARNAUDET et leur fils ; Monsieur Jean-Pierre GIRMA ; Madame Veuve GIRMA Julien et ses enfants ; Monsieur et Madame Henri GIRMA, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Eugène GIRMA et

REMERCIEMENTS et AVIS DE NEUVAINES Les familles OLIVIER, POUJADE, BASTIT, AUSSER, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mme Vve Firmin OLIVIER Née LAURENT Elisabeth et les prient de vouloir bien assister au Service de neuvaine qui sera célébré le mercredi 20 mai 1936 à 6 heures 3/4 en l'Eglise Cathédrale.

AVIS DE DÉCÈS Madame FOURNIÉ ; Monsieur Pierre FOURNIÉ ; Les familles FOURNIÉ, ALAZARD, RECES, LAPARRA, CONTIVAL, BESSIERES, CUBAYNES, CLAVIERE, NADAL vous font part du décès de

Monsieur Jean FOURNIÉ Pharmacien

leur époux, père, cousin, parent et allié, décédé le 17 mai 1936 en la 65^e année de son âge. Les obsèques civiles ont eu lieu mardi 19 mai.

« Sans pouvoir remuer les bras... » pendant quinze jours, tellement les rhumatismes qui me tenaient dans le bras droit me faisaient souffrir, une de mes amies m'a conseillé vos cachets Gandol ; aujourd'hui, je vais tout à fait bien. Plusieurs personnes auxquelles j'ai conseillé le Gandol contre les névralgies et les rhumatismes en sont aussi tout à fait contentes ». (Mme D. F., à Belleport, Haute-Garonne). C'est parce qu'il empêche l'accumulation des déchets uriques dans les articulations que le Gandol réussit si remarquablement. Faites une cure pour 12 fr. 75. Ttes pharmacies et phie Orliac à Cahors.

Déménagements Groupages régul

DOULEURS D'ESTOMAC, MAUVAISES DIGESTIONS
disparaissent après une cure de
SPÉCIFIQUE S^T-JEAN
NOUVEAU GRANULÉ FONDANT

15 fr. TOUTES PHARMACIES
Brochure et 1^r timbre
échantillon par poste
PRODUITS
Georges OLLIVIER
42, boul. St-Marcel - PARIS

VOTRE BONHEUR

LE MAITRE ALI, dans un but de vulgarisation, offre des **CONSULTATIONS GRATUITES** aux lecteurs et lectrices du journal qui lui en feront la demande. Ce grand Astrologue, Fondateur de l'Institut de Génétologie résoudra les **PROBLÈMES QUI VOUS PRÉOCCUPENT**, vous fera aimer **PAR LETRE OMER**, indiquera les périodes de chance pour vos **PROJETS, LOTERIE** (Dernier tirage : 12 attesté, de gagnants) révélera votre **Avenir pr. EVITER DE GASPILLER VOTRE VIE**. Découpez ce bon, écrivez vos noms (M., Mme, Mlle), date de naissance, adresse. Joindre si vous voulez 2 fr. timbres pr. frais.

PROFESSEUR ALI, (SERV. 57) 166, RUE LAFAYETTE, PARIS. Réponse absolument gratuite sous pli confidentiel.



Bibliographie

GAI ! MARIONS-NOUS
Roman
par
GERMAINE AGREMANT

L'auteur de *Ces Dames aux chapeaux verts*, la *Hutte d'acajou* et autres œuvres de verve prime-sautière et d'observation malicieuse, aime à faire revivre dans ses romans la province, avec ses petits travers, ses disciplines un peu étroites, sa noblesse traditionnelle aussi. Si vraie a été l'évocation des vies encochées qu'elle a transportées dans ses romans, que l'on a cru, parfois, à une satire directe. C'est encore, comme dans *Ces Dames aux chapeaux verts*, une petite ville du Pas-de-Calais, aux claires horizons, dans un paysage de calme et de douceur lumineuse, animée par les mille rivalités banales et les curiosités inquiètes d'un milieu où tout se sait et se redit, que se

trouvent son nouveau récit, dont le titre suggestif souligne l'intention. Sous une forme vive et familière, c'est un sujet d'actualité frappante qui est abordé. On se divertit follement, au défilé des candidatures au mariage, des intrigues féveruses des familles soucieuses de l'avenir de leurs filles, des jeunes époux relancés comme cerfs en forêt, des laissés-pour-comptes aussi, qui se résignent à des unions de hasard. Dans ces tableaux, d'une sincérité expressive, passent, cependant, des êtres, jugés exceptionnels par le préjugé local, entendent se marier selon leur cœur, grand scandale de la prude cité, momifiés dans ses mœurs et ses attitudes convenues.

Et le trait le plus piquant de cette comédie vivante est celui de la mariée attirée du lieu prise à son propre piège, menée à l'autel par les circonstances dans la maturité marquée de ses ans. Conclusion ironique et joyeuse, où comme dans une pièce de Sacha Guitry, la réalité mélancolique se dissimule peut-être sous une gaieté trépidante et un sens aigu des ridicules sociaux.

LA NATURE

Malgré la crise, les restrictions, l'ala du lendemain, *La Nature* poursuit l'œuvre éducative qu'elle n'a cessé d'assurer brillamment depuis plus de 50 ans. Elle reste la grande revue scientifique et technique qui fournit à tous l'enseignement et la documentation qu'ils ne sauraient trouver ailleurs, sans lire un très grand nombre de revues spécialisées ou ils ne

trouveraient d'ailleurs que des études partielles, souvent difficiles à comprendre sans préparation préalable. On peut dire que tous les grands progrès de la physique, de la chimie, de la biologie, de la médecine, des industries, de la radio-phonie, etc., ont été suivis pas à pas par *La Nature*, exposés de main de maître, clairement expliqués avec un luxe, une abondance de dessins, de photographies, de schémas tels qu'un « honnête homme » peut ainsi tout savoir et qu'on ne peut avoir des clartés de tout sans lire régulièrement cette revue.

Le numéro qui vient de paraître, en est un nouvel exemple. On y trouve une bien curieuse étude du professeur Boulanger sur l'influence de l'isolément électrique observé sur des êtres vivants : enfants, plantes et sur des phénomènes physiques et chimiques; l'explication de l'atterrissage sans visibilité des avions; un nouveau dispositif du Dr Comandon pour photographier les poissons; la description des gares de triage automatique en prenant pour exemple la nouvelle gare de Trappes; du nouveau sur le microscope électronique, la géographie culturelle de la Côte d'Or productrice des vins de Bourgogne; les derniers perfectionnements des lampes de T. S. F.; une découverte française : l'aspirine et sa fabrication industrielle; le problème des parois dans les moteurs à explosion; la machine à reproduire les tremblements de terre; de magnifiques et rarissimes photographies sur la vie du Balzard.

Pour les jeunes dessinateurs, des conseils sur l'art de la caricature; pour

les amateurs de météorologie, des renseignements sur le temps du mois dernier à Paris; pour tous, des conseils pour l'achat des charbons; et des nouveautés de toutes sortes : T. S. F., livres, techniques, inventions, recettes, et procédés pratiques complètent le numéro.

Signalons encore des photographies aériennes prises pendant la dernière ascension stratosphérique et le trésor des précieuses indications de toutes sortes que la Boîte aux Lettres fournit aux abonnés.

La Nature est ainsi le plus beau des journaux scientifiques, le plus complet, le plus vivant, le mieux aimé.

La Nature, Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.

Mon Jardin "Mon Jardin"
Revue de Jardinage
THOUARS (Deux-Sèvres)
est le guide pratique
des amateurs
Essai de 3 mois : 2 francs

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

POUR 15 frs LA MODE PRATIQUE

OFFRE AUX LECTRICES DE CE JOURNAL
un abonnement de faveur de 3 mois
immédiatement remboursé
par une pochette de patrons d'une valeur de 15 frs

De plus vous trouverez dans le 1^{er} N° de chaque mois une série de patrons à votre taille de mannequin.

Envoyez 15 frs avec cette annonce, plus 0 fr. 75 pour le port, 19, boul. Saint-Germain, Paris

SERVICE D'ÉTÉ 1936

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	10	15	19	20	22	22	5	»
PARIS (Aust.) dép.	»	»	20	21	22	22	5	»
LIMOGES (arrivé)	»	»	0	24	1	4	3	»
BRIVE (arrivé)	»	»	0	27	1	5	2	»
BRIVE (départ.)	8	3	12	13	14	15	16	»
Gignac-Cressensac.	8	3	12	13	14	15	16	»
CAZOUILLAC. dép.	9	1	13	13	14	15	16	»
LAZOUILLAC.	9	1	13	13	14	15	16	»
La Chap.-d-Mareuil	9	1	13	13	14	15	16	»
Lamothe-Fénelon.	9	1	13	13	14	15	16	»
Nozac.	9	1	13	13	14	15	16	»
GOURDON. dép.	9	1	13	13	14	15	16	»
Saint-Clair.	9	1	13	13	14	15	16	»
Dégagnac.	9	1	13	13	14	15	16	»
Thédirac-Peyrilles.	10	1	13	13	14	15	16	»
Saint-Denis-Catus.	10	1	13	13	14	15	16	»
Esperè.	10	1	13	13	14	15	16	»
CAHORS (arrivé)	10	1	13	13	14	15	16	»
CAHORS (départ.)	11	1	13	13	14	15	16	»
Sept-Ponts.	12	1	13	13	14	15	16	»
Cieureac.	12	1	13	13	14	15	16	»
Labbenque.	12	1	13	13	14	15	16	»
Caussade.	12	1	13	13	14	15	16	»
MONTAUBAN arr.	13	1	13	13	14	15	16	»
TOULOUSE. arr.	16	1	13	13	14	15	16	»

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
TOULOUSE... d.	4	5	8	5	13	25	15	»
MONTAUBAN. d.	6	11	9	5	17	14	6	»
Caussade.	6	50	10	27	9	35	—	»
Labbenque.	7	26	11	5	—	—	—	»
Cieureac.	7	34	11	13	—	—	—	»
Sept-Ponts.	7	44	11	22	—	—	—	»
CAHORS... arr.	7	50	11	22	10	9	14	»
CAHORS... dép.	8	13	—	—	10	13	15	»
Esperè.	8	27	—	—	—	—	—	»
St-Denis-Catus.	8	40	—	—	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles.	8	53	—	—	—	—	—	»
Dégagnac.	9	2	—	—	—	—	—	»
Saint-Clair.	9	10	—	—	—	—	—	»
GOURDON (1) d.	9	23	—	—	10	51	—	»
Nozac.	9	30	—	—	—	—	—	»
Lamothe-Fénel.	9	38	—	—	—	—	—	»
La Chap.-de-Mar.	9	45	—	—	—	—	—	»
CAZOUILLAC.	9	51	—	—	—	—	—	»
SOULLAC. dép.	10	4	—	—	11	12	—	»
Gignac-Cressensac.	10	32	—	—	—	—	—	»
BRIVE... a.	10	57	—	—	11	50	16	»
BRIVE... d.	11	58	—	—	16	39	—	»
PARIS... (A.) arr.	18	52	—	—	23	23	—	»
PARIS... (O.) arr.	19	4	—	—	23	35	—	»

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 3 h. 4 et arrive à Brive à 7 h. 16.
(2) N'a lieu que les samedis, dimanches, lundis, jours de fête et jours de foire de Cahors.

De Cahors à Libos

CAHORS	6	29	15	20	»	18	56
Mercuès	6	43	15	34	»	19	10
Douelle (Arrêt)	6	47	15	33	»	19	14
Parnac	6	54	15	46	»	19	22
Luzech	7	—	15	52	»	19	28
Castelfranc.	7	12	16	3	»	19	39
Prayssac (Arrêt)	7	16	16	7	»	19	43
Puy-l'Évêque.	7	24	16	15	17	22	19
Duravel	7	31	16	22	17	33	19
Soturac-Touzac	7	38	16	29	17	44	20
Fumel	7	48	16	40	18	3	20
LIBOS	7	53	16	45	18	9	20

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	6	34	9	24	13	24	18	14
Fumel.	6	42	9	31	13	31	18	21
Soturac-Touzac	6	58	9	41	13	41	18	32
Duravel	7	9	9	48	13	48	18	39
Puy-l'Évêque.	7	25	9	56	13	55	18	46
Prayssac (Arrêt)	7	39	10	4	14	3	18	55
Castelfranc.	7	46	10	9	14	8	19	—
Luzech	8	7	10	20	14	19	19	11
Parnac	8	20	10	29	14	28	19	21
Douelle (Arrêt)	8	29	10	34	14	33	19	26
Mercuès	8	37	10	39	14	38	19	32
CAHORS	8	53	10	51	14	50	19	45

St-Denis-près-Martel et Aurillac

	EXP.	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	RAPIDE
St-Denis-près-Martel.	4	45	14	43	18	39
Vayrac	4	53	14	50	—	18
Bétaillé (arrêt)	4	78	14	54	—	19
Puybrun.	5	6	15	2	—	19
Bretenoux-Biars.	5	15	15	18	18	57
Port-de-Gagnac.	5	21	15	16	—	19
Laval-de-Cère	5	30	15	23	—	19
Lamativie	5	52	15	40	—	19
Siran (arrêt)	6	9	15	14	—	20
La Roquebrou.	6	30	16	5	—	20
AURILLAC. arrivé.	7	13	16	10	20	15

Aurillac à St-Denis-près-Martel

	EXP.	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	RAPIDE
AURILLAC. départ.	4	12	6	10	42	17
La Roquebrou.	5	26	6	26	11	18
Siran (arrêt)	5	37	—	—	11	29
Lamativie	5	51	—	—	11	43
Laval-de-Cère	6	6	—	—	11	58
Port-de-Gagnac.	6	13	—	—	12	5
Bretenoux-Biars.	6	29	7	11	12	14
Puybrun.	6	38	—	—	12	21
Bétaillé (arrêt)	6	47	—	—	12	28
Vayrac	7	2	—	—	12	33
St-Denis-près-Martel.	7	9	7	31	12	40

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	8	38	17	6	»
Carsac	8	48	17	17	»
Grolejac	8	55	17	34	»
St-Cirq-Madelon	9	1	17	41	»
Payrignac (arr.)	9	8	17	49	»
GOURDON	9	18	17	59	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	7	23	10	31	»	19	42
Sarlat.	8	28	11	31	17	56	20
Cazoullès.	9	3	12	6	19	5	21
Souillac.	8	19	11	12	14	21	30
Le Pigeon.	8	31	10	26	12	37	15
Baladou. Arrêt.	8	35	10	32	12	41	15
Martel.	8	42	10	36	12	48	15
St-Denis-p.-M. ar.	8	51	11	7	12	57	15

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	6	3	7	32	9	14	13
Martel.	7	6	7	49	9	27	13
Baladou. Arrêt.	7	12	—	—	9	33	13
Le Pigeon.	7	15	—	—	9	37	16
Souillac.	7	21	7	55	9	46	13
Cazoullès.	6	24	8	1	—	—	20
Sarlat.	7	31	8	27	17	53	15
Le Buisson. ar.	6	9	8	59	18	39	15

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	6	46	16	4	»
Payrignac (arr.)	6	55	16	12	»